

était 2 as $\frac{1}{2}$, la quatrième partie d'un denier, qui, au début, comme son nom l'indique, se composait de 10 as. Pour distinguer ce signe — qui était devenu une abréviation pour le mot *sestertius* — du chiffre, on le coupait par une barre (il a souvent la forme de **HS** parce que la barre n'atteint que **H**). Pour la même raison on coupait aussi d'une barre le signe **X**, lorsque celui-ci était employé pour le mot *denarius* (pl. 5, 1; 8, 4).

Voir des exemples de chiffres romains dans Ritschl, *Prisca latinitatis monumenta epigraphica*, p. 114; Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, Prolegomena, p. LXX; Ernest Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, Paris 1901, col. 743. — K. Zangemeister a tenté une autre explication des chiffres romains : voir son mémoire *Die Entstehung der römischen Zahlzeichen* (dans *Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin*, 1887, p. 1011). Mommsen a jugé cette tentative comme malheureuse (*Zu den römischen Zahl- und Bruchzeichen*, dans *Herms*, 23, 1888, p. 152). — Une nouvelle interprétation des chiffres a été donnée par Gundermann. A son avis les chiffres italiens auraient une origine orientale : voir son mémoire *Die Zahlzeichen*, Giessen 1899, Programme de l'Université.

B. Les abréviations du moyen âge.

1. Les abréviations dans les écritures nationales.

Les manuscrits du haut moyen âge — du temps des écritures nationales — en général ont peu d'abréviations. Pourtant les manuscrits anglais et irlandais font exception : ils se distinguent par un grand nombre et par une grande variété d'abréviations (voir le chapitre sur l'écriture insulaire p. XIV). De même beaucoup de manuscrits anciens, provenant du monastère de Bobbio dans l'Italie septentrionale, se distinguent par leur grand nombre d'abréviations. Ce monastère, comme on le sait, a été fondé en 614 par S. Columban, Irlandais, et ses moines étaient, en grand nombre, des Irlandais. Parmi les Codices de Bobbio les plus connus, citons le Cod. Neapolitanus IV A 8, aujourd'hui conservé à la bibliothèque nationale de Naples, le Cod. Vindobonensis lat. Nr. 16, aujourd'hui à Vienne, le Cod. Ambrosianus L. 99 sup. et le Cod. Ambrosianus C. 105 inf., aujourd'hui à l'Ambrosienne de Milan (voir les reproductions pl. 27 c. 27 d. 33. 34). Dans ces Codices en plus de nombreuses abréviations basées sur la suspension et la contraction on en trouve beaucoup d'autres empruntées aux notes tironiennes et aux manuscrits de droit. Elles méritent d'être considérées à part.

Abréviations empruntées aux notes tironiennes.

Tout d'abord nommons les signes pour *con* et *et* : d'ordinaire ils ont tout à fait la même forme que dans les notes (voir pl. 33. 34). — Dans les Cod. Neapolitanus et Vindobonensis pour *contra* on a **cc**.

De même les signes pour *autem* et *est* sont manifestement issus des notes tironiennes, encore que leur forme ne répond pas tout à fait à celle des notes (comp. les notes tironiennes pour *autem* et *est* dans Chatelain, *Introduction* etc., p. 41 et p. 72). Il pourrait être que les copistes de Bobbio aient déjà trouvé ces formes dans d'autres anciens manuscrits; mais il est tout aussi possible qu'ils aient choisi ces formes nouvelles à dessein ou par méprise. Leur signe pour *autem* se compose de la note tironienne pour **a** — qui ressemble à un **h** — et d'un petit trait auxiliaire; ce trait se trouve placé soit en haut sur la panse de **h** (dans le Neapolitanus et le Vindobonensis : voir pl. 27 c, ligne 5), soit en bas, au pied de la panse (dans l'Ambrosianus L. 99 et C. 105 : voir pl. 33 et 34). Parfois on rencontre la seconde forme avec le sens de *aliter* en marge des manuscrits carolingiens, en particulier pour les variantes du texte, par ex. dans César, *De bello gallico*, Paris lat. 5763, de Fleury-sur-Loire : voir Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 46; avec le sens de *autem* on trouve le même signe dans un manuscrit de Cicéron *De oratore* provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, aujourd'hui à la bibliothèque publique d'Avranches : voir Chatelain, l. c., pl. 19). — Le signe pour *est*, qui dans les notes tironiennes est fait d'un trait horizontal avec un point à côté (—), à Bobbio se compose d'un trait horizontal surmonté d'un point (—); souvent le point se met aussi bien au-dessous que par-dessus le trait (—); dans l'Ambrosianus L. 99 (pl. 33. 34) un des copistes a adopté la première forme, deux autres la seconde; on voit ainsi que la forme du signe alors n'était pas encore fixée. Dans le Neapolitanus et le Vindobonensis on a, au lieu de la note, l'abréviation **e** (pl. 27 c, ligne 6).

De même les signes pour *eius* et *vel* semblent issus des notes tironiennes : le signe pour *eius* (pl. 34) ressemble à un **C** renversé, au milieu duquel on a ajouté un trait horizontal (la note tironienne ressemble également à un **C** renversé; pourtant le trait, qui est ajouté,

se trouve placé au-dessus du **C** : voir Chatelain, *Introduction* etc., p. 69).

— L'abréviation pour *vel* se compose de la lettre **I**, barrée au milieu d'un trait (la note tironienne pour *vel* se compose également de la lettre **I**, à laquelle se trouve adjoint, en haut et à gauche, un petit **u** : voir Chatelain, *Introduction* etc., p. 44). Il paraît du moins que la note tironienne fut cause qu'on adopta cette forme spéciale d'abréviation de *vel*, dans laquelle ce n'est pas la première, mais la dernière lettre qui joue le rôle principal (voir pl. 33. 34).

Abréviations empruntées aux manuscrits de droit.

A cette catégorie appartiennent, en premier lieu, les formes abrégées des pronoms relatifs et d'autres mots commençant par **q** : *quae, quam, quia, quod*. Souvent on avait encore pour *quae* une autre forme : **q** avec trois points en forme de triangle (pl. 33 l, 15; 34 a, 27. 28). L'abréviation pour *quam* se compose de **q** dont la queue est traversée par un trait oblique, ondulé; l'abréviation pour *quia* lui ressemble, pourtant le trait est droit (pl. 34 b, ligne 5. 9. 11. 33; comparer les deux formes pl. 32).

A cette catégorie appartiennent aussi les formes abrégées des prépositions, commençant par **p** : *per, prae, pro*. Cependant *per* ne se présente pas toujours abrégé par un **p** à queue tranchée, mais souvent surmonté, à droite, d'un petit crochet (on rencontre cette forme dans le Cod. Neapolitanus et Vindobonensis : voir pl. 27 c, l. 1 et 2). Dans un très vieux manuscrit du VII^e siècle (Ambrosiana O 210 sup., reproduit par Chatelain, *Introduction* etc., pl. XIII) on voit que souvent le trait oblique est tracé immédiatement au-dessous de la panse ou même qu'il coupe cette panse; c'est sans doute cette façon d'écrire ou une semblable qui plus tard a fourni aux copistes l'occasion d'introduire la nouvelle forme d'abréviation : ils ne gardèrent que la partie du trait qui se prolongeait au-dessus de la panse, ils laissèrent tomber l'autre partie. (Comparer la forme d'abréviation pour *per*, pl. 34, l. 3. 4).

C'est aussi des manuscrits de droit qu'est issu le signe pour *ur* dans la syllabe *tur* : un petit crochet arrondi, placé soit en haut et à droite de **t** soit au-dessus de **t** (pl. 33. 34). On trouve le petit crochet quelquefois aussi sur **c** = *cum* et sur **m** = *mus*. Pour *us* on ne se sert pas du crochet; *us* est écrit tout au long, ou bien on a à sa place deux points ou un trait ondulé (pl. 33. 34; dans le Cod. Neapolitanus on a par ex. : *dicem* = *dicemus*; naturellement, on retrouve souvent, comme dans les autres manuscrits, **b** = *bus*).

On a des exemples de suspension syllabaire dans $d\bar{x}$ = *dixit*; $p\bar{p}$ = *propter*.

Très souvent on a l'abréviation par lettres suscrites, en particulier dans les mots qui commencent par la lettre **q** (*qui, quo, homo, modo, vero, mihi, tibi* etc. : voir pl. 27 c. 27 d. 33. 34).

Pour *enim* on a deux traits verticaux, coupés par une barre (pl. 34 a, 6. 20); cette forme est manifestement issue de l'abréviation de droit, dans laquelle **i** est intercalé entre les barres de **N** (voir la table des abréviations de droit p. XXXIII, N° 8).

La forme abrégée pour *esse* ($\bar{e}\bar{e}$) est également empruntée à la forme des manuscrits de droit (pl. 34 a, 4).

Dans le Cod. Neapolitanus parfois *dixit* est rendu par un **d** rond, traversé d'un trait (comp. avec les abréviations de droit p. XXXIII, N° 5).

La forme abrégée de *haec* est faite de **h** surmonté d'une barre.